

# DELIBERATIONS

=oOo=

L'an deux mil neuf, le sept juillet à 20 heures trente, le Conseil municipal de la Commune de PORT-SAINTE-FOY-et-PONCHAPT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques REIX, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 27 juin 2009.

**Nombre de Conseillers** : *en exercice* : 18  
*présents* : 17  
*votants* : 18

**PRESENTS** : MM. REIX, M. BOILEAU, Mme PENISSON, MM. ROUSSEAU, LABORDE, M. BORDE, Mmes BAYLE, BUSO, CHATEAU, FREGIER, MM. LOUIS, LUTZ, MAUREAU, Mme PEYRONNET, PHILIT, MM. REBEYROLLE, REGNER

**EXCUSÉS** : M. LACLOTTE (qui a donné pouvoir à M. BOILEAU)

**ABSENTS** : néant

Monsieur Jean REBEYROLLE a été élu secrétaire.

=oOo=

*Après lecture, le procès-verbal de la précédente réunion a été adopté à l'unanimité.*

*Le registre des délibérations a été signé par chacun des membres présents.*

=oOo=

## **ENQUETE PUBLIQUE CHEMINS RURAUX**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, par délibération du 24 mars 2009, elle l'a chargé d'organiser une enquête publique qui portait, en quatre points, sur le projet de changement d'assiettes et/ou d'aliénations de parties de chemins ruraux. Cette enquête s'est déroulée du 4 au 20 mai et Monsieur le Maire donne lecture des conclusions du commissaire enquêteur.

Le Conseil municipal,  
Après avoir pris connaissance des observations du commissaire enquêteur,  
Après en avoir délibéré, se prononce comme suit :

### 1°) Chemin rural du Briat Est :

Le Conseil municipal tient d'abord à rappeler qu'il y a eu appropriation illégale d'une partie d'un chemin rural, domaine privé de la Commune.

Toutefois, dans un soucis de conciliation et afin de clore un dossier qui n'a que trop traîné, le Conseil **accepte** l'aliénation de la partie du chemin rural aujourd'hui plantée en vigne, au profit du propriétaire de la dite vigne, **demande** en compensation la création d'un chemin de substitution d'une longueur au moins égale et qui permette la liaison avec la VC 301. Cette création implique le bornage et la mise en l'état du nouveau chemin dans les règles de l'art. Tous les frais inhérents à cette opération, y compris les frais de bornage ou notariaux, seront à la charge du propriétaire actuel des terrains concernés. Les travaux devront être réalisés dans un délai d'un an à compter de la date de la présente délibération. Toutes ces conditions seront incluses dans un sous-seing privé qui devra être signé dès que possible. Le non respect des clauses de ce sous-seing obligera la Commune à en référer à l'autorité judiciaire compétente.

### 2°) Chemin rural de l'Abbaye (ou Labaysse) :

Le Conseil municipal se rallie aux conclusions du Commissaire enquêteur et **accepte** l'aliénation de la partie terminale du chemin qui jouxte les parcelles AD 246, 242 et 41 afin de maintenir la cohérence de la propriété riveraine.

3°) Chemin rural de Jampeau (Grangeneuve) :

Le Conseil municipal tient d'abord à rappeler qu'il y a eu appropriation illégale d'une partie d'un chemin rural, domaine privé de la Commune.

Le Conseil municipal se rallie aux conclusions du Commissaire enquêteur et **accepte** le changement d'assiette de la partie du chemin concernée à condition que le nouveau chemin ait les qualités techniques pour permettre le passage des véhicules agricoles. Le Conseil tient à préciser qu'aucun acte notarié ne sera signé tant que les travaux n'auront pas été réalisés. Tous les frais inhérents à cette opération, y compris les frais de bornage ou notariaux, seront à la charge du propriétaire actuel des terrains concernés.

4°) Chemin rural de Dauzan :

Le Conseil municipal se rallie aux conclusions du Commissaire enquêteur et **refuse** l'aliénation du dit chemin considérant que cela priverait la Commune d'un lien éventuel de chemin de randonnée avec la commune voisine de Fougueyrolles.

**ENQUETE PUBLIQUE INSTALLATION CLASSEE UNIPRUNE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'une enquête publique a eu lieu du 26 mars au 28 avril, relative à une demande d'autorisation d'exploiter une unité de séchage de prunes par la coopérative UNIPRUNE sur notre commune.

Compte tenu des éléments d'information fournis, dossier d'enquête publique et conclusions du commissaire enquêteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Se range à l'avis émis par le commissaire enquêteur et émet un avis favorable au projet tel qu'il est présenté.

**SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT – RAPPORT ANNUEL DU MAIRE - EXERCICE 2008**

Monsieur le Maire présente, pour l'année 2008, le rapport du service public d'assainissement prévu par le décret 95.635 du 6 mai 1995.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le rapport annuel du Service Public d'Assainissement établi pour l'exercice 2008.

**CHANTIER D'INSERTION – GROUPEMENT DE COMMANDES**

Monsieur le Maire présente au Conseil la démarche de Chantier d'Insertion pilotée par la Communauté de Communes du Pays Foyen.

Après étude des différents portages juridiques, il apparaît que le groupement de commandes (art. 8 du code des Marchés Publics) constitue la meilleure réponse aux attentes formulées par les communes et syndicats adhérents à la CdC. Il précise qu'il est nécessaire de signer une convention entre les différents membres et que ces derniers doivent prendre une délibération en ce sens.

Il propose que la Communauté de Communes soit désignée comme le coordonnateur de ce groupement. Il souligne que la CdC aura pour rôle d'organiser la procédure de consultation, de signer et notifier le marché au nom de l'ensemble des membres.

Chaque membre du groupe exécutera ensuite son propre marché en émettant les ordres de service conformes aux besoins définis en matière de rénovation de petit patrimoine bâti et/ou d'espaces verts.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve la convention de groupement de commandes pour la réalisation d'un chantier d'insertion sociale et professionnelle sur le Pays Foyen,

Prend acte que la mission de coordination de la CdC se bornera à l'organisation de la consultation des entreprises selon la procédure de l'article 30 du code des Marchés publics et la commune de Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt s'assurera de l'exécution de son propre marché,

Habilite Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du dit groupement,

Désigne Monsieur le Maire comme représentant à la Commission d'Appel d'Offres du groupement.

### **DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE SECTION PETANQUE**

Monsieur BOILEAU donne lecture de la lettre adressée par la section Pétanque de l'Amicale Laïque qui demande une subvention exceptionnelle compte tenu des performances du club et particulièrement de la qualification pour le championnat de France de trois équipes (dont une est revenue vice-championne).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte de verser une subvention exceptionnelle de **250 €** à la section Pétanque de l'Amicale Laïque.

### **DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CLUB DE KARATE**

Monsieur LABORDE donne lecture de la lettre adressée par le Club de Karaté du Pays Foyen qui demande une subvention exceptionnelle compte tenu des performances du club et particulièrement de sa participation à l'automne à la Coupe du Monde (5 compétiteurs).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte de verser une subvention exceptionnelle de **400 €** au Club de Karaté du Pays Foyen.

### **CREATION DE DEUX POSTES D'AGENT DE MAITRISE**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Dordogne a donné un avis favorable à la promotion interne de deux Adjoints Techniques Principaux de 2<sup>o</sup> classe au grade d'Agent de Maîtrise. En conséquence, il demande au Conseil de créer les deux postes nécessaires à cette promotion.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide de créer deux emplois d'Agent de Maîtrise sur la base de 35h00 hebdomadaires, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009, et charge Monsieur le Maire de faire toutes les démarches nécessaires.

### **TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC SECTEUR DES QUATRE ORMEAUX**

Monsieur le Maire fait part des problèmes signalés par les entreprises implantées dans le secteur des Quatre Ormeaux quant à la qualité de la fourniture électrique. Considérant l'essor de cette zone d'activité, il suggère que soient entrepris non seulement des travaux de renforcement de la ligne mais aussi l'enfouissement des réseaux de télécommunication et la mise en place de l'éclairage public.

Il rappelle qu'en vertu de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage conclue avec le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, ce dernier a vocation pour effectuer l'étude et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Le SDE 24 en assure le préfinancement sur 10 ans, à charge par la Commune d'en effectuer le remboursement, par dixième, chaque année.

Concernant le réseau de télécommunication, la partie câblage et dépose du réseau aérien sera réalisée par l'opérateur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**Accepte** le principe de cette opération,

**Décide** de confier le projet au SDE 24,

**Mandate** Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires auprès dudit Syndicat.

### **VIREMENT DE CREDITS BUDGET PRINCIPAL**

	<b>Diminution sur crédits déjà alloués</b>		<b>Augmentation des crédits</b>	
	Article	Somme	Article	Somme
Constructions <b>OP 28</b>	2313	2 000,00		
Installations, matériel et outillage technique <b>OP 25</b>			2315	2 000,00

### **EMPLACEMENT RESERVE N° 30 RUE DU RIEU VERT**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la parcelle AW 805 sise Rue du Rieu Vert et qui appartient aux consorts VERDUGER est concernée par l'emplacement réservé n° 30 au Plan d'Occupation des Sols en vue d'élargir cette voie communale.

En conséquence, il propose d'en faire l'acquisition à l'euro symbolique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Accepte cette proposition et charge Monsieur le Maire de faire toutes les démarches nécessaires et de signer l'acte notarié.

## **Informations et questions diverses**

=oOo=

### **TABLE D'ORIENTATION MOULIN DE LA ROUQUETTE**

Monsieur le Maire rappelle le succès de la soirée organisée au Moulin de la Rouquette pour les feux de la Saint-Jean et informe l'Assemblée qu'à cette occasion il a été évoqué la possibilité d'installer sur le site une table d'orientation.

Le Conseil municipal confie à la Commission Tourisme la tâche d'étudier le bien fondé de ce projet.

## **CHAMP DE BOSSES**

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre adressée par un collectif de jeunes qui souhaiterait implanter un champ de bosses pour y pratiquer du vélo tout terrain. Le site étant déterminé, domaine privé de la Commune, ils souhaiteraient juste que soit installée une rampe en bois.

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'une réponse leur a été faite par laquelle il leur est demandé de chiffrer ce projet.

## **PARCOURS DE SANTE**

Madame BAYLE donne lecture de la lettre de la Communauté de Communes qui confirme l'acquisition de quatre premiers agrès pour le parcours de santé de la plage des Bardoulets. Le budget alloué à ce projet ne semblant pas être épuisé, elle va se renseigner auprès de la CdC quant aux prévisions d'acquisition des deux derniers agrès.

## **S.I.A.E.P.**

Monsieur REGNER dresse le compte-rendu de deux réunions récentes du SIAEP. Il indique que le syndicat n'augmentera pas le prix de l'eau pour le deuxième semestre 2009 contrairement à la Lyonnaise des Eaux. Par ailleurs il fait part d'un avenant au contrat qui lie les deux organismes par lequel la Lyonnaise va fournir trois groupes électrogènes et en assurer la maintenance en échange d'une prolongation du dit contrat de huit ans.

## **SMICTOM/USTOM**

Monsieur REGNER informe l'Assemblée que la COVED a bien conservé le marché du ramassage des ordures ménagères, contrairement à ce qu'il avait indiqué précédemment. Le SMICTOM/USTOM étudie un projet de centre de recyclage à Pessac/Dordogne. Enfin, le poids total des ordures ménagères est en baisse sauf pour les déchets végétaux.

## **GYMNASE ET STADE DE MEZIERES**

Monsieur REGNER précise que le Conseil communautaire du 7 juillet a approuvé la liste des entreprises chargées de la réhabilitation du gymnase et de l'amélioration de son acoustique ainsi que de la piste d'athlétisme. Les travaux dureront de septembre 2009 à juin 2010, rendant impossible l'utilisation dudit gymnase, pour un coût global de plus de 925 000 € HT.

## **RAVAUX DE BATIMENTS**

Monsieur BOILEAU informe le Conseil que les travaux au restaurant scolaire vont débiter en fin de semaine 29. Par ailleurs, il avait été demandé un devis pour la réfection de la toiture de la salle informatique et de la bibliothèque et les travaux sont maintenant en cours.

## **AFFICHAGE FESTIF A MEZIERES**

Monsieur BORDE indique à l'Assemblée que le projet d'un portique au rond-point de Mézières pour afficher les festivités locales est en cours de finalisation, un accord ayant été trouvé avec le Conseil Général sur le format dudit portique. De plus, des panneaux provisoires seront mis à disposition près du collège pour la durée de l'été afin que des

affiches puissent y être collées. Ces deux supports devraient permettre de préserver la beauté du rond-point qui a fait l'objet d'un fleurissement important.

### **AUTRES INFORMATIONS :**

- Madame BAYLE demande où en est la remise en état de l'abri bus de Golse, endommagé par une machine agricole. Monsieur le Maire informe le Conseil que le dossier suit son cours avec l'assureur de l'agriculteur responsable du dommage.
- Monsieur BOILEAU fait part de la reprise des permanences de l'association France Alzheimer 24 le premier lundi de chaque mois.
- Monsieur BOILEAU souligne le succès du repas de village sur le pont Montaigne qui a rassemblé plus de monde que l'année dernière.
- Monsieur le Maire évoque la Fête à Léo dont une partie est organisée le week-end prochain à la salle Marc Amanieux.
- Monsieur BORDE informe l'Assemblée que les Batteurs Rient déposeront à la rentrée une demande de subvention exceptionnelle et rappelle le palmarès brillant de cette association.
- Madame PENISSON signale que la navette hebdomadaire destinée aux personnes qui ont des difficultés à venir faire des courses en centre ville est opérationnelle.
- Monsieur BOILEAU fait part de la demande de Monsieur HENRY de la MOYNERIE qui organise le 17 octobre prochain une descente de la Dordogne et qui désire la faire démarrer de la plage des Bardoulets. Le Conseil émet un avis favorable à ce projet, sous réserve de l'accord de la CdC.

Monsieur le Maire a déclaré la séance close.

### **Questions du public :**

- Monsieur CORAUX a demandé par écrit à intervenir au sujet de l'enquête publique sur les chemins ruraux. En accord avec son Conseil, Monsieur le Maire lui a donné la parole avant que l'Assemblée ne délibère sur le sujet. Monsieur CORAUX a fait un rappel de l'historique du problème du chemin du Briat. Il espère vivement que le Conseil municipal ne se contentera pas d'un simple échange compte tenu de l'irrégularité qui a été commise avec la plantation de vignes sur le chemin rural.

- Monsieur CORAUX évoque l'histoire d'un chemin rural à Montazeau qu'il a aidé à créer il y a quelques années. Aujourd'hui ce chemin est inscrit au Plan Départemental, est parfaitement balisé et régulièrement emprunté. Cette expérience montre bien que la mise en place d'un sentier de randonnée est un projet assez facile à réaliser. Il souhaite par exemple que la même chose se produise un jour avec la jonction entre le chemin du Dieulame et la route de la Rouquette.

- Monsieur CORAUX revient sur les informations liées au SIAEP et s'étonne que le contrat de la Lyonnaise des Eaux puisse être reconduit pour huit ans sans la moindre mise en concurrence.